



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Comité syndical du 17 décembre 2025

1. Contexte national

Le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte exigeant et stratégique pour les services publics d'eau potable. Les évolutions réglementaires, les tensions sur les coûts de l'énergie et des matières premières, ainsi que les enjeux climatiques et environnementaux, imposent une gestion toujours plus rigoureuse et prospective.

L'actualité nationale est particulièrement portée sur les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), qui impactent directement la gestion des eaux. En France, la loi n°2025-188 du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées est venue concrétiser un renforcement du cadre réglementaire : à compter du 1^{er} janvier 2026 seront interdites la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de produits cosmétiques, de farts de ski et de textiles d'habillement ou chaussures contenant des PFAS. L'interdiction sera élargie à « tout produit textile » à partir de 2030.

Ces nouvelles dispositions légales sont importantes pour limiter les rejets des polluants dans les eaux dans les années à venir mais elles ne traitent pas des décennies de pollution.

La surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine devient de plus en plus stratégique pour les services publics de l'eau. Les campagnes nationales se multiplient ainsi que la publicité des résultats, essentielle pour assurer la transparence et la confiance des usagers pour la consommation d'eau potable.

Le SERM est évidemment conscient que l'environnement normatif est évolutif et que les normes sanitaires sont susceptibles d'évoluer au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, le SERM et son délégataire maintiennent la veille et l'anticipation de ces enjeux à l'instar des campagnes exploratoires menées depuis 2023. La nécessité de caractériser, puis maîtriser voire réduire les PFAS sont des objectifs essentiels pour assurer la distribution d'une eau de qualité et conforme aux normes sanitaires en vigueur.

2. Synthèse de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des efforts engagés pour garantir la qualité du service rendu aux usagers, renforcer la performance du réseau et maintenir l'équilibre économique du service dans un cadre tarifaire maîtrisé.

Dans le cadre des paiements pour services environnementaux (PSE), le travail avec les agriculteurs constitue un levier essentiel pour réduire durablement les pollutions. La démarche se poursuit depuis maintenant près de cinq ans. Elle repose sur une collaboration étroite qui valorise les pratiques agricoles vertueuses et les efforts consentis pour préserver la qualité des ressources en eaux. Les agriculteurs sont accompagnés techniquement et financièrement, tandis que le territoire bénéficie d'une amélioration mesurable de la qualité de l'eau, notamment une baisse significative des pics de nitrates dans le Rupt-de-Mad.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2024, publié en septembre 2025, a mis en évidence une nouvelle amélioration du rendement du réseau. Il atteint désormais 87,3%. Pour autant, ce niveau de rendement pourrait baisser du fait de la fermeture de l'usine Novasco, car cette dernière consommait environ un million de m³ par an. Par ailleurs, le taux moyen de renouvellement des réseaux augmente très légèrement pour atteindre 0,40%, encore loin de l'objectif fixé de 1,2% par an.

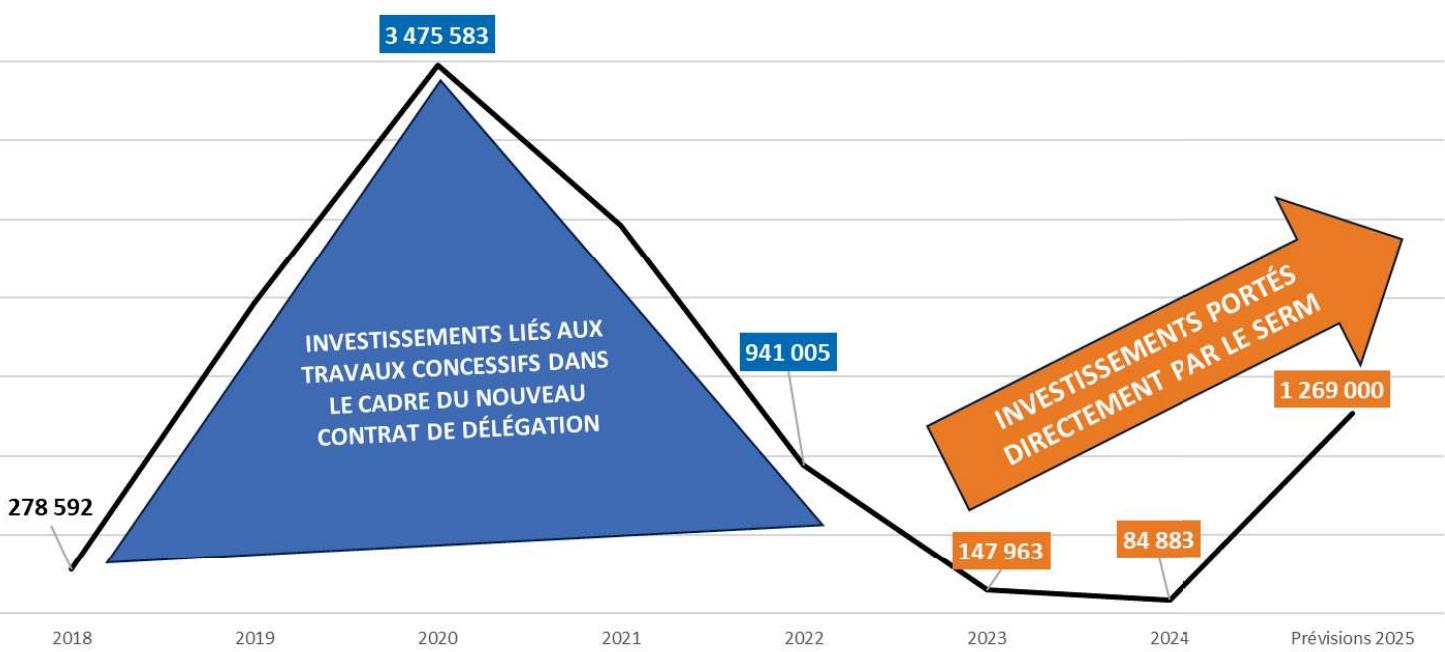
S'agissant du prix de l'eau au SERM, au 1^{er} janvier 2025 le m³ était de 2,11 € TTC alors qu'il était à 2,45 € TTC/m³ en Moselle et à 2,63 € TTC/m³ en région Grand Est (source : <https://www.services.eaufrance.fr/>). Ces conditions tarifaires s'inscrivent dans une volonté du SERM d'offrir une eau de qualité aux usagers à un coût maîtrisé. Mais la réflexion doit se poursuivre car les capacités financières du SERM doivent lui permettre de faire face aux investissements futurs nécessaires au renouvellement ou à la mise à niveau de son patrimoine et à la distribution d'une eau respectant parfaitement les normes de potabilité.

Par ailleurs, plusieurs actions de communication ont été engagées pour renforcer le lien entre le service de l'eau et les usagers. Elles ont permis de se rapprocher des enjeux et questionnements portés par les usagers à travers plusieurs événements, notamment lors de la fête de l'eau et de la balade à énigmes.

Investissements réalisés par le SERM en 2025

- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) a été engagé et la phase de collecte des données nécessaires aux études a été achevée. L'étude se poursuit conformément au planning prévu avec pour objectif un rendu en fin d'année 2026.
- Sur le champ captant Nord, les études et investigations relatives à la révision de la DUP se poursuivent. Plusieurs essais de pompage ont été réalisés ainsi que des tests sur la qualité de l'eau. Des échanges se poursuivent pour étudier la remise en fonctionnement du pompage des eaux de Saint Eloy ce qui permettrait de faire aboutir le dossier de révision de la DUP et de caractériser la pollution aux PFAS préalable au choix d'un traitement éventuel adapté.
- Plusieurs travaux pour installer des regards de sectorisation ont été réalisés sur le secteur de Metz et de Pange afin de diviser les réseaux d'eau en zones distinctes pour mieux les comprendre, les surveiller et les gérer.
- Les travaux de réfection des caniveaux des deux digues du barrage de Madine ont été engagés. Ils consistent en la réfection de 2 040 ml de caniveaux béton en pied des digues de Chevaliers et Marmont. De plus, les travaux de réfection du revêtement de chaussée de la digue des Chevaliers ont été engagés.
- Enfin, les travaux de sécurisation du Val Maidera ont été réalisés à Maizières-lès-Metz. Ils permettent de sécuriser le nouveau quartier, notamment dans la perspective de l'entrée en fonction du nouvel hôpital Elsan.

Évolution des dépenses d'équipements depuis la création du SERM (€)



Le contrat de concession a débuté le 1^{er} juillet 2019. Les premières années, les dépenses d'équipements (études et travaux) du SERM étaient orientées sur le financement des travaux concessifs prévus au contrat dont le COT par exemple. Les travaux concessifs ayant été réalisés, le SERM a engagé un plan pluriannuel d'investissement à partir de 2023/2024 et le rythme des dépenses va s'intensifier compte-tenu de l'exécution en cours de ce programme.

3. Les perspectives budgétaires

Les perspectives budgétaires visent à présenter les conditions permettant de satisfaire aux exigences de soutenabilité budgétaire et financière du programme d'investissement à horizon 2028.

Considérant les montants importants qui ont été et vont encore être engagés sur la période alors même que le SDAEP livrera également des besoins d'investissement, il est indispensable de s'engager dès maintenant à préserver sur la période une capacité d'autofinancement, suffisante et à conserver des ratios financiers à des niveaux acceptables.

Toute la stratégie du SERM repose sur l'augmentation raisonnée de la seule ressource propre à sa disposition, la part syndicale sur le tarif du prix de l'eau potable pour maintenir une qualité de service et une eau de qualité à un prix acceptable.

Évolution des dépenses et recettes réelles (€)

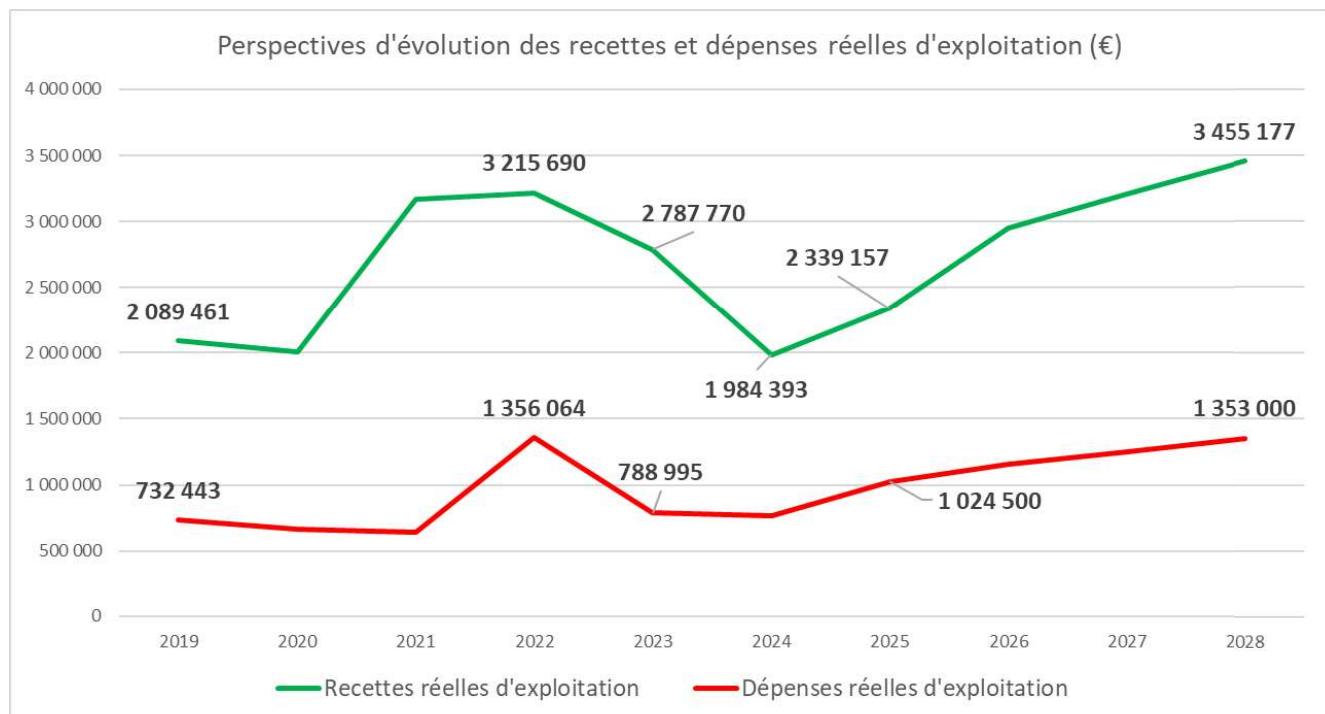
En liminaire, il convient de souligner que la réforme des redevances des agences de l'eau conduit le SERM à percevoir à partir de 2025, puis à reverser à partir de 2026, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable dont le montant est estimé à 850k€ par an.

Afin de ne pas altérer la lecture de la situation financière du SERM, ces montants égaux en dépenses et recettes ont été retirés des graphiques présentés ci-après.

Les recettes ont connu une baisse entre 2022 et 2024 en raison de la diminution des volumes vendus et suite à l'avenant 4 qui a transféré environ un million euros de produits du SERM vers le délégataire pour que ce dernier assure directement certains investissements.

Suite à l'augmentation progressive de la surtaxe au 1^{er} janvier 2024, les effets de cette augmentation apparaissent sur les recettes 2025 du SERM. La trajectoire proposée jusqu'en 2028 tient compte du projet d'avenant 7 entre le SERM et son délégataire qui transfère des produits du délégataire vers le SERM, et d'une augmentation progressive et raisonnée de la surtaxe de l'ordre de 250k € par an.

S'agissant des dépenses d'exploitation, l'augmentation est maîtrisée malgré le recrutement de personnels depuis 2023. Les perspectives proposées tiennent compte du recrutement d'un ETP supplémentaire pour assurer le suivi des travaux. Cet emploi vise à renforcer la capacité du SERM à assurer en régie des travaux d'investissement.

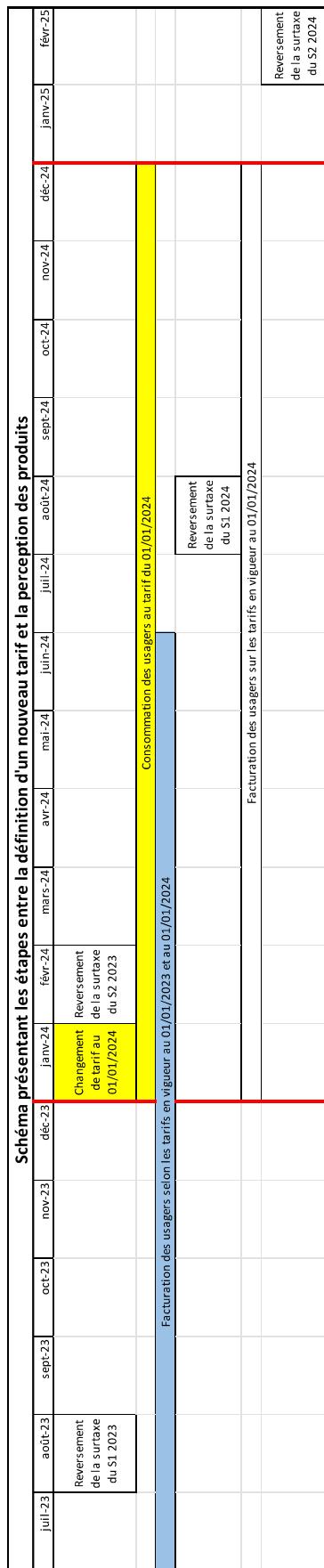


En complément, il convient de souligner que les dépenses d'ordre d'amortissement dépassent le montant des dépenses réelles. Cette situation met en évidence le poids du patrimoine du SERM ainsi que l'importance des investissements à engager pour son entretien et son renouvellement.

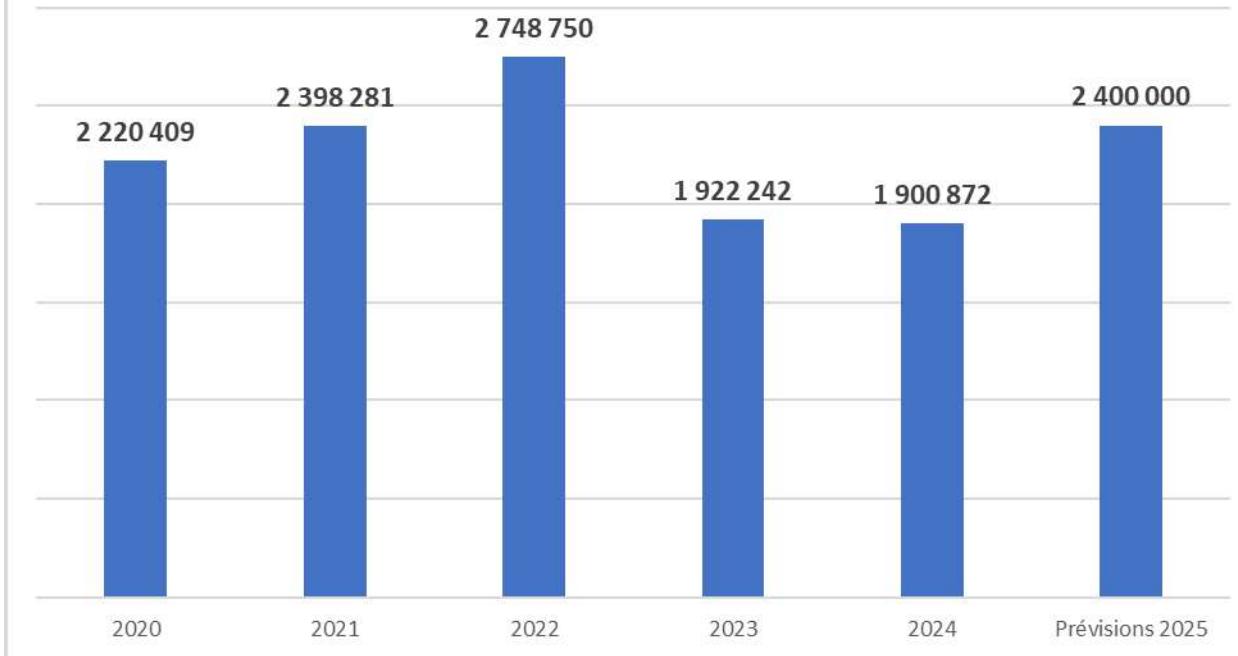
Il convient de préciser qu'une actualisation de la surtaxe est perçue avec un décalage dans le temps car elle suit les étapes suivantes :

1. Délibération du comité syndical ;
2. Consommation des usagers ;
3. Facturation des usagers selon un cycle ;
4. Reversement de la surtaxe au SERM deux fois par an.

Ainsi les produits de la surtaxe au tarif fixé au 01/01/2024 ne sont complètement perçus qu'en février 2025.

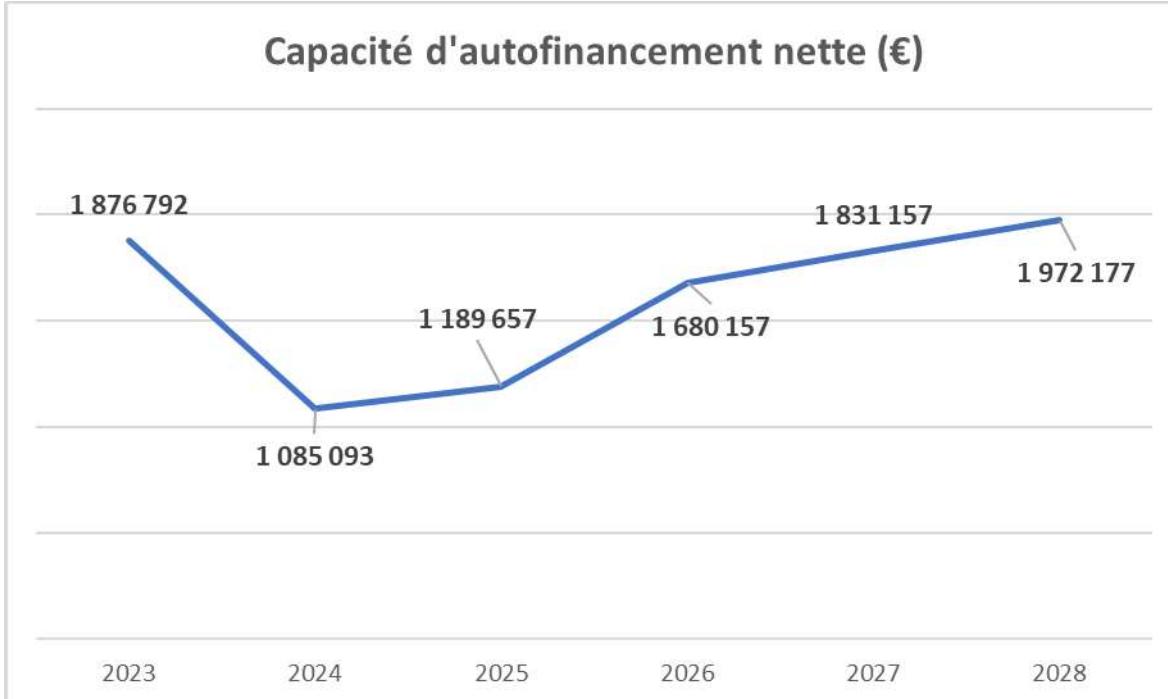


Évolution des recettes liées à la surtaxe par période de facturation (€)



La dynamique progressive des recettes permet au SERM de retrouver une capacité d'autofinancement nette (après remboursement du capital de la dette). Cet autofinancement, cumulé aux excédents des années précédentes non encore consommés et des subventions susceptibles d'être attribuées, permettent de financer le plan pluriannuel d'investissement. Grâce au niveau des recettes et malgré un emprunt susceptible d'être mobilisé en 2028, la capacité de désendettement se maintiendrait autour de 1 an sur la période.

Capacité d'autofinancement nette (€)



4. Orientations budgétaires 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les orientations budgétaires sont présentées afin que le comité syndical puisse s'exprimer sur la stratégie budgétaire avant l'examen du budget primitif 2026.

SECTION D'EXPLOITATION – 4 087 000 €

Recettes d'exploitation

Chapitre 70 – Ventes de produits : 3 527 000 €

Depuis l'exercice 2025, ce chapitre inclut principalement les recettes issues de la surtaxe (auparavant la surtaxe était imputée au chapitre 75). Ce montant est basé sur une augmentation du tarif des tranches. Cette augmentation vise à compenser la baisse de rémunération du délégataire suite à l'avenant 7 et pour financer les opérations du plan pluriannuel d'investissement.

Ainsi, les tranches au 1^{er} janvier 2026 sont envisagées comme suit :

- 0,1727 € HT pour la tranche de 0 à 1 m³ ;
- 0,3000 € HT pour la tranche tarifaire supérieure à 1m³.

Les revenus du SERM liés aux ventes en gros, basées sur le prix du 1^{er} m³ d'eau vont augmenter pour compenser la baisse de rémunération du délégataire et être actualisés car la première tranche n'a pas été actualisée depuis 2007.

De plus, les produits issus de la redevance pour performance des réseaux seront également imputés à ce chapitre (850k€ environ par an).

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention, le SERM poursuit son partenariat avec l'Eurométropole de Metz en lui refacturant les prestations de contrôle des poteaux incendie réalisées par son délégataire.

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 100 000 €

Suite aux versements effectués par le SERM en 2025 dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux, plusieurs subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont escomptées pour la réalisation de ce programme ainsi que pour le poste de chargé de la préservation de la ressource.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 100 000 €

Ce chapitre n'inclut plus les produits issus de la surtaxe, il concerne principalement la location à des opérateurs de téléphonie mobile de certains ouvrages du SERM et le remboursement des redevances d'occupation du domaine public payées par le délégataire.

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 700 000 €

Il s'agit principalement de dépenses liées au paiement des taxes foncières, des Paiements pour Services Environnementaux, des redevances pour VNF, des frais d'études qui ne relèvent pas de la section d'investissement, de la participation versée à la Métropole de Metz

pour l'accès à certains moyens (locaux, systèmes d'information, etc) et les frais de fonctionnement courant.

Par ailleurs, il est essentiel de souligner que depuis le 1^{er} janvier 2025, les redevances des agences de l'eau ont été réformées. La redevance pour performance des réseaux d'eau potable est désormais perçue par le délégataire puis reversée au SERM car c'est ce dernier qui doit reverser le produit de la redevance à l'agence de l'eau. Le montant de cette redevance est estimé à 850k€ par an, ce qui explique le doublement des crédits affectés au chapitre 011. Cette dépense constituera donc désormais la principale dépense.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 460 000 €

Les frais de personnel sont en augmentation afin de tenir compte du recrutement du chargé de la préservation de la ressource. Pour mémoire, il ne s'agit pas d'une création de poste au niveau du service de l'eau car ce poste était dans les effectifs du délégataire.

Ce budget permet aussi de financer le recrutement de stagiaire ou de vacataire en cas de besoin ponctuel lié à un surcroît d'activité.

Chapitre 66 – Charges financières : 60 000 €

Suite à l'élargissement du périmètre du SERM et à la reprise d'emprunts, l'encours de dette est de 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cinq emprunts sont encore en cours dont un emprunt qui arrivera à échéance en 2026.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 100 000 €

Ce chapitre retrace les dépenses de nature exceptionnelle, sans caractère régulier et ne relevant pas du fonctionnement courant du service de l'eau. Les crédits inscrits permettront de financer des opérations ponctuelles, notamment des actions spécifiques en faveur de la préservation et de la valorisation de la ressource en eau, ou encore le soutien à l'organisation de manifestations ou événements ayant un lien direct avec la thématique de l'eau.

SECTION D'INVESTISSEMENT – 5 980 000 €

Recettes d'investissement

À l'exception des recettes d'ordre et de l'affectation du résultat 2025 qui sera déterminée après le compte financier unique, plusieurs recettes sont attendues de l'agence de l'eau pour le financement du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) ou encore pour la sectorisation de la distribution de l'eau potable.

En complément, un emprunt d'équilibre sera proposé dans l'attente du vote du budget supplémentaire.

Dépenses d'équipement

Après les réflexions engagées en 2024, plusieurs opérations ont été engagées voire réalisées en 2025 et se poursuivront jusqu'en 2028.

Le plan pluriannuel d'investissement actualisé est décliné comme suit.

Opération	Réalisés avant 2025	Prévision réalisation 2025	2026	2027	2028	Total prévisionnel
AMO Schéma directeur alimentation eau potable		2 760,00	36 600,00	0,00	0,00	39 360,00
ÉTUDES Schéma directeur alimentation eau potable		183 084,44	560 000,00	155 000,00	0,00	898 084,44
MOE Canalisation DN 900 entre Arnaville et Corny		6 454,61	150 000,00	150 000,00	60 000,00	366 454,61
TRAVAUX Canalisation DN 900 entre Arnaville et Corny		0,00	1 000 000,00	6 000 000,00	2 000 000,00	9 000 000,00
TRAVAUX Sectorisation de la distribution en eau potable sur le secteur de la CCHCPP		32 934,00	82 666,00	0,00	0,00	115 600,00
TRAVAUX Sectorisation de la distribution sur le secteur Metz - Rive droite		21 982,11	51 291,58	0,00	0,00	73 273,69
MOE Réfection des caniveaux et barbacanes Madine	16 421,25	15 584,90	26 000,00	0,00	0,00	58 006,15
TRAVAUX Réfection des caniveaux et barbacanes du barrage de Madine		213 523,56	1 210 000,00	0,00	0,00	1 423 523,56
AMO Revêtement des digues du barrage de Madine	9 434,50	10 027,90	10 000,00	0,00	0,00	29 462,40
TRAVAUX Revêtement des digues du barrage de Madine		176 185,21	357 847,55	0,00	0,00	534 032,76
AMO DUP champ captant nord	29 325,00	0,00	0,00	109 925,00	0,00	139 250,00
ÉTUDES DUP et investigations complémentaires champ captant nord		96 409,51	0,00	334 690,49	0,00	431 100,00
TRAVAUX Extension et renforcement du réseau de l'avenue de Thionville à Metz		0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
TRAVAUX Sûreté des ouvrages du SERM		5 500,00	275 000,00	275 000,00	0,00	555 500,00
Plan Grand Lac Madine - Mise en oeuvre des équipements du suivi en continu du débit à l'éxutoire		0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Optimisation de la régulation automatique des retenues de Madine et d'Arnaville pour la préservation de la ressource		0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Classe A sur la commune de Woippy		0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
MOE Conduite de piquage et/ou continuité écologique sur Arnaville		0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
TRAVAUX Conduite de piquage et/ou continuité écologique sur Arnaville		0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
AMO Diagnostic général du barrage d'Arnaville pour programme entretien et travaux		0,00	NC	NC	NC	NC
TRAVAUX Remise en service Saint Eloy		0,00	500 000,00	300 000,00	0,00	800 000,00
Divers investissements (regard secto, ouvrage divers, sécurisation, extension réseau)		0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	750 000,00
Accessibilité à l'eau dans l'espace public		0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	100 000,00
Sous-total	55 180,75	764 446,24	6 014 405,13	7 624 615,49	2 310 000,00	16 768 647,61

OPÉRATIONS TERMINÉES						
Opération	Réalisés avant 2025	Réalisé 2025 (mandaté)	2026	2027	2028	Prix à la réception
TRAVAUX Sécurisation AEP Val Maidera	0,00	407 822,32	0,00	0,00	0,00	407 822,32
ÉTUDES Rejets des eaux pluviales dans le canal de Jouy	12 480,00	21 820,00	0,00	0,00	0,00	34 300,00
Sous-total	12 480,00	429 642,32	0,00	0,00	0,00	442 122,32

--*